

PROCES VERBAL
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE de VEZERE-MONEDIERES-MILLESOURCES
DU MERCREDI 27 JUN 2018

Membres titulaires	14
Titulaires Présents	8
Pouvoirs	
Suppléants avec vote	
Nombre de votants	8
Date de convocation	21/06/2018

Le vingt-sept juin deux mil dix-huit à dix-huit heures, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de TREIGNAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président M. JENTY Philippe.

Présents: COIGNAC Gérard ; GERMAIN Guy ; GUILLOU Michèle ; JENTY Philippe ; JOFFRE Jacques, MARSALEIX Pierre ; TAVERT Françoise ; VIGROUX SARDEENNE Josiane

Excusés: CHASSEING Daniel ; DEGUIN Didier, PETIT Christophe. , LAURENT André, MOULU Josette RUAL Bernard ;

Secrétaire : Coignac Gérard

FPIC

Le Président rappelle que les données du FPIC sont arrivées dans toutes les communes.

Le solde au niveau de l'ensemble du bloc communal est de 75 580 € soit une nette progression avec le solde de 2017 qui s'élevait à 31 969 €.

La Communauté de Communes doit délibérer sur la répartition du FPIC.

Le Président propose de prendre la même délibération que 2017 avec une répartition totale à la Communauté de Communes.

Plusieurs élus expriment le fait que la Communauté de Communes doit conserver un certain équilibre financier, surtout au vu de la baisse surprise de la DGF.

Le Bureau proposera de conserver le même principe qu'en 2017 soit 100% du prélèvement et du reversement au niveau intercommunal.

SDAEP

Le Président rappelle que le dossier de consultation des entreprises (DCE) est en cours de finalisation (par le CPIE et Sandrine Delamour) pour lancer la consultation et connaître les prix et les financements définitifs de ce projet.

Il rappelle que toutes les communes sont en tranche ferme, sauf Gourdon Murat et Toy Viam. Quelques options ont été établies sur des éléments précis pour quelques communes.

M. Marsaleix souhaite que le critère du prix soit à minimum fixé à 50% de la note finale, ce qui n'empêche pas de traiter les offres selon leur qualité technique mais il rappelle au Bureau d'étude l'importance de proposer un tarif soutenable. Il précise qu'il ne s'agit pas de prendre forcément le moins cher.

Le Bureau valide des critères de jugement des offres à 50% sur le prix et 50% sur les autres critères (exemple : 40% qualité de l'offre et 10% sur les délais avec un calendrier contractuel).

Mme Guillou signale qu'elle propose une (ou deux, si nécessaire) rencontre(s) pour les élus et les services administratifs pour montrer et expliquer le fonctionnement du logiciel de cartographie dont la commune bénéficie avec le syndicat de la Diège sur ce sujet. Cette rencontre se déroulera après le prochain conseil communautaire de septembre.

Carrelage de la médiathèque

Suite aux malfaçons rencontrées au rez-de-chaussée de la Communauté avec le carrelage qui se décolle sur toute la surface du couloir, l'assurance du carreleur concerné avait renvoyé en 2017 la responsabilité du sinistre sur le maçon. Après intervention de M. Dubois, notre conseiller en assurance, cette assurance est revenue sur sa position et accepte sa responsabilité. Un devis de réparation est en cours de réalisation et concernerait la reprise de tout l'espace du rez-de-chaussée.

Assurance dommages ouvrage

Le Président rappelle la volonté de prendre une assurance dommages ouvrage sur les gros projets de construction : MSP, Tiers lieu... Lors de la consultation, plusieurs devis ont été reçus pour le projet tiers lieu (permettant des comparaisons pour l'ensemble des projets) et les offres sont :

GAN assurance pour un coût de 4 578 € TTC (cotisation minimale irréductible incluant toutes les options)
SMA BTP : 6 840.59 € TTC (toutes les options également incluses)
Groupama n'a pas finalisé son offre pour cause de demande de documents complémentaires très nombreux et impossible à fournir.

Une première réflexion avait retenu l'offre de GAN assurance comme suffisante.
Notre conseiller en assurance souhaite cependant alerter les élus sur la qualité et le suivi de la SMABTP dans le suivi de la garantie dommages ouvrage, précisant que c'est vraiment leur cœur de métier et que leur performance soulage bien des dossiers.

Les membres du Bureau,
- vu l'importance des projets et les probables complications qu'ils pourraient entraîner, vu la faible différence (ici de 2 263 euros) rapportée au montants des investissements (entre 350 000 et 450 000 €),
- vu la réputation de la SMABTP,
- et afin de mieux aider les éventuels futurs responsables de la collectivité,

souhaitent retenir la SMA BTP pour tous les projets d'investissements qui le nécessite.

Travaux complémentaire MSP Chamberet

Au vu du résultat de l'étude des sols, l'offre du lot maçonnerie doit être modifiée pour s'adapter à la présence de l'eau dans le sous-sol. Ces travaux complémentaires sont estimés à 35 600 €.
L'article 139 du décret des marchés publics sera utilisé pour adapté le marché à cette contrainte.

100% fibre

Les conventions de partenariats sont finalisées avec DORSAL sur l'ensemble du JALON 1 de la mise en place de la fibre.
Le montant total de participation de la Communauté de Communes s'élève finalement à 502 877 € (dont 60% sous forme d'une avance remboursable).

Tourisme

Etude tourisme

L'étude du Bureau d'Etude SCET, financée par la Caisse des Dépôts, est finalisée et sera rapidement présentée lors du prochain conseil. Elle préconise notamment la fusion des trois offices de tourisme du PETR, fusion adoptée par le conseil syndical, dont la structuration juridique et financière finale reste à établir.

Le Petr a également répondu à l'appel à projet « NOTT » afin de s'adapter à la révolution numérique dans le domaine du tourisme. Les éléments principaux de cet appel à projet seront aussi l'objet d'une présentation au futur conseil.

Taxe de séjour :

La réglementation et l'application de la taxe de séjour connaissent de profonds changements et ce sera l'objet d'une présentation également. Il s'agit de voter les tarifs à temps avec l'objectif d'harmoniser la politique de taxation et de perception sur l'ensemble du PETR.

Carte VTT

M. Marsaleix distribue le « bon à tirer » de la carte générale des VTT (recto) qui sera apposée dans toutes les communes, ainsi qu'un modèle pour les cartes communales (verso) afin de valider les formes, couleurs et emplacement des textes et images. Les différentes corrections permettront au stagiaire infographiste de réaliser les versos pour les 19 panneaux communaux.

Après de multiples corrections, il est prévu de distribuer la carte globale pour validation finale lors du prochain conseil.

Ensuite chaque carte communale sera envoyée aux communes pour leur validation définitive. M. Marsaleix rappelle l'importance de faire un retour rapide sur cette validation.

Circuits courts

La Chambre d'Agriculture suit un projet de plateforme logistique numérique favorisant les circuits courts des deux agglos de Tulle et Brive et dépose pour le 30 juin une réponse à un appel à projet « circuits courts ». Elle nous propose d'être partenaire de l'opération (voir documents annexes).

Mme Vigroux-Sardenne, qui a participé à la réunion de présentation du projet du 25 juin, précise que cette plateforme concerne les produits locaux, sachant que la plateforme « Manger Bio Aquitaine » réalise déjà les prestations nécessaires pour les produits biologiques.

Elle précise que 7 points de collectes sont envisagés sur le département, à moins de 30km des fournisseurs, la plateforme organisant le ramassage des produits commandés sur ces points de collecte et le recolissage par acheteur selon leur commande globale. Cette plateforme recruterait un logisticien spécifique, investirait dans un logiciel adapté et gérerait également le transporteur.

L'appel à projet consiste à financer de l'ingénierie pendant deux ans pour finaliser ce projet. Les Communautés de Communes peuvent donc valoriser un temps de travail dans leur structure à ce sujet.

Mme Vigroux-Sardenne propose de s'inscrire dans ce projet pour suivre son évolution, et propose,

- au vu des enjeux sur notre territoire qui peuvent être différents de ceux des Agglos,
- au vu de l'avancée de la réflexion sur notre Communauté,
- au vu du flou côté financier et juridique du projet,

de ne pas s'engager financièrement et de ne rien demander en financement sur de l'ingénierie.

M. Jenty appuie l'idée de se positionner comme partenaire (information, sensibilisation, soutien logistique et suivi du projet) afin de ne pas pénaliser les agriculteurs qui pourraient être intéressés, sans associer de plan de financement dans l'appel à projet.

Le Bureau valide cette proposition.

Personnel

M. Jenty informe le bureau compte tenu de la charge de travail supplémentaire demandée à Nicolas Granger pour assurer le suivi des chantiers d'investissement en cours (MSP, CEF Atelier relais...) à ce qu'il soit suppléé dans ses tâches habituelles. En conséquence, les dossiers d'assainissement seront confiés à Sandrine Delamour.

Il précise qu'il a ressenti quelques tensions à ce sujet et que dans une petite équipe la polyvalence est indispensable pour assurer le suivi d'activité (congés annuels, maladie, surcroît d'activité etc...)

Contrat de ruralité.

Le Contrat de Ruralité est finalisé et permet de financer les aménagements nécessaires des championnats de kayak. Une partie est portée par la commune de Treignac qui finalise actuellement son plan de financement avant de lancer les travaux (drainage, assainissement, enfouissement de réseaux, rénovation des bungalows, eau potable, etc..) pour un montant d'environ 328 000 €.

L'autre partie est portée par la Communauté de Communes pour un montant de 75 000 €, projet qui attend désormais une réponse de Leader pour compléter le plan de financement.

Leader

M. Marsaleix indique qu'au dernier comité de pilotage de Leader, des crédits ont été redistribués en fonction des enveloppes utilisées ou non utilisées, ce qui a permis de « renflouer » l'enveloppe liée aux aménagements touristiques. Il signale cependant que le taux de subvention appliqué aux collectivités est passé de 80% à 64%. Il trouve cela incompréhensible et précise que cela génère des inégalités entre territoires et impacte fortement le nôtre.

Par exemple : le dossier « Géotreck », porté par plusieurs EPCI serait financé sur l'un à 80% et sur l'autre à 64% par Leader.

Cette baisse du taux pour les collectivités fait passer l'autofinancement de 20 à 36%, ce qui impacte plusieurs projets (exemples pour la Communauté: dossier Kayak, dossier Géotreck- dossier VTT ...) et plusieurs communes. Il propose de réagir et d'écrire un courrier (ou de délibérer) pour alerter la Région sur ce problème avant qu'elle donne son accord sur ces modifications, et souhaite à minima connaître les raisons qui ont générées ces modifications.

Le Bureau valide cette proposition, et sollicite l'appui de M. Coignac pour approfondir le sujet.

Plusieurs élus font remarquer la longueur des procédures régionales, sachant que l'Europe a procédé au versement des fonds dans les régions.

Déchetterie de Bugeat

La négociation avec Haute Corrèze Communauté sur la cession de la déchetterie de Bugeat a largement avancé au vu du courrier reçu et dont le Président fait la lecture :

« Monsieur le Président,

Comme vous devez le savoir, un recours a été déposé par la commune de Bugeat auprès du tribunal administratif pour contester l'arrêté de dissolution du SIRTOM de Treignac. Celui-ci est en cours d'instruction et pourrait éventuellement déboucher sur l'annulation de cet arrêté. L'affaire est en état d'être jugée prochainement, mais il est encore temps d'arrêter ce processus dont il est difficile d'appréhender toutes les conséquences.

J'ai eu l'occasion lors de réunions de discuter d'un compromis avec vos représentants en charge du domaine collecte et traitement des ordures ménagères. Il s'agirait de transférer en pleine propriété la déchetterie de Bugeat à Haute-Corrèze-Communauté, cette dernière s'engageant par convention à permettre son accès gratuit (sans limitation de durée) aux communes de Viam, Gourdon-Murat, Lestards, Pradines, Bonnefond, Grandsaigne, Tarnac et Toy-Viam. Le personnel afférent (soit 1 ETP en collecte, et un 0.5 ETP en déchetterie) serait, s'il le souhaite, transféré à HCC.

Une délibération de votre conseil communautaire vous autorisant à effectuer ce transfert de propriété et à signer la convention serait de nature à régler le différend et à mettre fin au recours contentieux.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée. »

Le Président propose de délibérer pour signifier notre accord de principe selon les conditions indiquées dans le courrier :

- Cession gratuite avec en contrepartie la gratuité sans limitation de durée de l'accès à la déchetterie par les citoyens des huit communes du canton de Bugeat (inscrit dans un acte notarié),
- Reprise de 1.5 ETP en lien avec la déchetterie et la collecte.

CEF

L'association ALSEA est d'accord pour signer la convention actualisée reprenant le nom de la nouvelle collectivité et actant les nouvelles conditions de remboursement (arrêt de la progressivité, baisse du taux).

Les travaux sur le site d'isolation sont presque terminés. Des travaux complémentaires (peinture et bloc de secours) ont été intégrés, sachant que le reste à charge de ces travaux sera remboursé par l'association.

PADD de Treignac

Sandrine Delamour présentera, conjointement avec M. Coignac, le PADD de Treignac pour le prochain conseil.

Il est précisé que Seilhac a abandonné son PLU en cours de route au vu des contraintes trop importantes dans les villages. Plusieurs élus estiment que si le mitage représente des enjeux importants à prendre en compte, il existe des situations de refus de permis qui ne sont pas justifiées.

Journal communautaire.

Le Président rappelle la problématique de réaliser un journal communautaire et de faire éventuellement appel à un prestataire spécifique qui assurerait la mise en page, l'impression et la distribution.

Après débat, il ressort qu'il paraît plus judicieux d'utiliser les supports papiers communaux pour diffuser les informations de la Communauté programme médiathèque par exemple), et de mettre à jour le site internet de manière plus régulière et plus fournie.

Ainsi il est demandé aux services de la Communauté de Communes de fournir plus d'infos pour les journaux communaux et à Mélanie de faire des actualités plus régulières sur le site Internet.

Conseil communautaire de septembre

Le Président informe que le conseil communautaire de septembre est fixé au 10 septembre à 18h00 et recevra Monsieur le député, JERRETIE Christophe.

Le Président remercie les membres.

La séance est levée vers 22h00.

Le Président,

Le secrétaire,